



ÉCOLE INTER-ÉTATS D'INGÉNIEURS DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

B.P. 7023 — TEL. 335-28 OUAGADOUGOU (Rép. de Haute-Volta)

EIER-0041

II APPORT PRESENTE

A LA

II ONFERENCE

DES

II INISTRES

===000===

1977

EIER-0041

PREMIERE PARTIE

==00==

PRESENTATION DE L'ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS
DE L'EQUIPEMENT RURAL
ET BILAN D'ACTIVITES

===000===

I - PRESENTATION DE L'ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS DE L'EQUIPEMENT RURAL

1°) - Sa création

- Janvier 1966

=====

A la demande des Républiques de Côte-d'Ivoire, de Haute-Volta, du Mali, du Sénégal, une enquête est faite sur l'opportunité de la création en Afrique Francophone d'une Ecole d'Ingénieurs de l'Equipement Rural.

- Juin 1966

=====

A Tananarive, lors de la réunion du Conseil des Ministres de l'O.C.A.M., la délégation de Haute-Volta présente le projet de création d'une Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs spécialisés dans les Sciences et Techniques applicables à l'aménagement de l'Espace Rural.

- Septembre 1966

=====

Un colloque d'études réuni à Ouagadougou élabore et adopte les modalités de réalisation du projet. Cette Assemblée charge la Haute-Volta d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Secrétariat d'Etat Français aux Affaires Etrangères en vue d'obtenir le financement de ce projet.

.../...

- Janvier 1968

=====

Les résultats de ces démarches sont présentés à la Conférence des Chefs d'Etat de l'O.C.A.M. réunie à Niamey.

- Décembre 1968

=====

Se réunissent à Ouagadougou, sur l'initiative du Secrétaire Général de l'O.C.A.M. les Ministres devant constituer le Conseil d'Administration de l'Ecole. Les statuts, règlements intérieurs, programmes d'enseignement, modes de recrutement, contributions financières des Etats sont examinés et adoptés. La dénomination de l'Ecole est approuvée.

L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (E.I.E.R.) est née et implantée à Ouagadougou.

Les textes de l'Ecole sont enterminés lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, membres de l'O.C.A.M., réunis à Kinshasa en janvier 1969. Les statuts de l'Ecole constituent l'annexe -I- du présent rapport.

Le Gouvernement de la République de Haute-Volta fait donation à l'Ecole du terrain. Les travaux et équipements sont pris en charge par le Fonds d'Aide et de Coopération Français. Le chantier a débuté en juillet 1969.

- Décembre 1969

=====

Le Conseil d'Administration lors de sa seconde réunion, donne mandat au Président du Conseil d'Administration pour faire reconnaître l'Ecole comme une entreprise commune des Etats de l'O.C.A.M. au sens de l'article 17 de la charte de cette organisation.

- Janvier 1970

=====

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.C.A.M. réunie à Yaoundé du 28 au 30 Janvier 1970, sur proposition du Conseil des Ministres,

.../...

Décide :

- de considérer l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural comme une entreprise commune des Etats membres de l'O.C.A.M. au sens de l'article 17 de la charte de l'O.C.A.M.

- d'autoriser le Secrétaire Général à en suivre les activités et à entreprendre auprès des organismes internationaux toutes démarches utiles en vue d'obtenir l'aide extérieure nécessaire au bon fonctionnement et au développement des activités de l'E.I.E.R.

La première promotion de l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural est accueillie à l'Ecole le 30 Janvier 1970.

2°) - Sa vocation

Cet établissement d'Enseignement Supérieur Africain a pour objet de :

- former des Ingénieurs de l'Équipement Rural, c'est-à-dire des ingénieurs que leur formation rend aptes à promouvoir et à mettre en oeuvre des techniques de développement pour la mise en valeur du milieu rural, l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie.

- dispenser une formation spécialisée aux élèves de certains autres établissements dans les conditions fixées par les accords pouvant être conclus entre le Conseil d'Administration de l'Ecole et d'autres Etablissements. L'Ecole doit contribuer à la formation permanente et au perfectionnement des ingénieurs concernés par la mise en valeur des ressources hydrauliques en vue d'assurer la mise à jour et l'amélioration de leurs connaissances.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, l'E.I.E.R. constitue un foyer de recherches, de documentation et de diffusion. Elle a la possibilité d'apporter une assistance technique aux Etats participant à ses activités sous forme de missions, de consultations et d'études.

Elle se tient en liaison étroite avec les Instituts de recherches, les Sociétés d'Intervention, les Universités Africaines et Etrangères, les Organismes Inter-Etats Africains ou Internationaux de façon à adapter d'une manière permanente son enseignement. Elle peut participer à des études et travaux menés en collaboration avec ces divers organismes.

.../...

3°) - Son Organisation

L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural est placée sous l'autorité d'un Conseil d'Administration composé de représentants de chaque Etat membre désignés par leur Gouvernement à raison d'une voix par Etat membre. Actuellement les Etats membres du Conseil d'Administration sont au nombre de treize et sont les suivants :

Bénin - Cameroun - Centrafrique - Congo - Côte-d'Ivoire - Gabon - Haute-Volta - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo.

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée successivement, par période de deux ans, par chacun des Etats membres. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque année en session ordinaire à la fin de la scolarité. Il siège alternativement une année à Ouagadougou, une année dans la Capitale de l'Etat qui assure la Présidence.

Le Conseil d'Administration est, dans le cadre du statut Inter-Etats de l'Ecole, garant de la qualité des formations dispensées ainsi que du diplôme sanctionnant la fin des études. Ses attributions sont définies dans les statuts de l'Ecole (annexe -I-).

L'Ecole est dirigée par un Directeur, désigné par le Conseil d'Administration, assisté par un Service Administratif et Financier placé sous son autorité. Le Directeur est responsable de la bonne marche de l'Établissement tout sur le plan pédagogique que sur le plan administratif et financier. Il est institué à l'Ecole un Conseil de Perfectionnement, un Conseil des Professeurs et un Comité des élèves.

L'Enseignement est donné :

- par du personnel affecté à plein temps auprès de l'Ecole.
- par des professeurs vacataires recrutés dans les milieux universitaires ou professionnels voltaïques dont la compétence entre dans le cadre de l'enseignement donné à l'Ecole.

.../...

- par des professeurs missionnaires recrutés hors du territoire voltaïque et qui dispensent un enseignement sous forme de missions de courte durée.

L'Ecole dispose d'un centre de documentation.

4°) - Son Enseignement

La formation de l'Ingénieur de l'Équipement Rural porte sur cinq années après la fin des études secondaires dont :

- deux années de préparation au niveau du premier cycle universitaire. Cette préparation est suivie dans les Universités. Les élèves ayant obtenu le diplôme universitaire d'enseignement scientifique Mathématiques-Physique ou Physique-Chimie ou Agronomie ou ceux ayant passé un concours d'un niveau équivalent peuvent être admis à l'E.I.E.R. en qualité d'élèves-ingénieurs si leur candidature est présentée par leur Etat.

- trois années de formation d'Ingénieur de l'Équipement Rural. Ce cycle est suivi dans les locaux de l'Ecole. Au cours de ces trois années, les élèves-ingénieurs reçoivent :

- un enseignement général scientifique et économique
- une formation technique comprenant :
 - les techniques de base de l'Ingénieur
 - les techniques spécialisées de l'Équipement Rural.

Les Techniques de base, avec la formation générale scientifique permettent de doter l'Ingénieur d'un outil lui permettant d'exploiter au mieux la formation spécialisée.

Cette dernière recouvre les principaux domaines dans lesquels vont avoir à intervenir ces ingénieurs, c'est-à-dire :

.../...

- la mise en valeur des ressources hydrauliques et l'aménagement agricole des eaux
- le Génie Sanitaire (traitement des eaux, adductions d'eau, assainissement)
- les Infrastructures rurales (notamment la voirie et l'habitat)
- les Equipements de production, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits (équipements frigorifiques, abattoirs, industries agricoles et alimentaires).

La formation de l'Ingénieur de l'Equipement Rural est donc caractérisée pour le moment par sa polyvalence, car il semble nécessaire que ces ingénieurs, compte tenu du nombre restreint de cadres supérieurs dans cette branche d'activités, aient à exercer leur compétence dans des domaines très divers.

Le Conseil d'Administration a approuvé par ailleurs, l'ouverture d'une quatrième année facultative de spécialisation qui permettrait aux ingénieurs déjà diplômés, de se consacrer à une dominante technique parmi les suivantes :

- Hydraulique agricole
- Génie sanitaire
- Techniques frigorifiques.

L'enseignement et la recherche sont regroupés en cinq départements :

- Mathématiques
- Génie civil, Ouvrages et bâtiments
- Hydraulique, Equipement Rural et Sanitaire
- Energie et Techniques frigorifiques
- Economie et Production.

L'E.I.E.R. dispose par ailleurs des laboratoires dans les disciplines suivantes :

- Hydraulique générale, Mécanique des sols, Techniques frigorifiques, Electrotechnique, Génie sanitaire, Technologie et moteurs, Calcul numérique.

.../...

5°) - Sanction des études

Le Conseil d'Administration confère le diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural aux élèves-Ingénieurs ayant satisfait aux conditions requises au cours des trois années de scolarité passées à l'Ecole.

Il est en particulier exigé :

- une moyenne de 10/20 en fin de première année, année qui ne peut être doublée
- une moyenne de 12/20 en fin de deuxième année
- une moyenne de 12/20 en fin de troisième année.

La formation scientifique de base de l'Ingénieur de l'Equipement Rural bénéficie de l'équivalence à la maîtrise de Sciences Physiques accordée par l'ensemble des Etats Africains ayant participé à la réunion des Ministres de l'Education Nationale à Tananarive en 1972.

6°) - Son Régime

Le régime de l'Ecole est l'internat pour les élèves-ingénieurs célibataires ou mariés non accompagnés de leur famille. L'élève-ingénieur dispose d'une chambre individuelle.

Un certain nombre de bourses du Fonds d'Aide et de Coopération Français peuvent être mises à la disposition de l'E.I.E.R. et être ainsi attribuées aux élèves-ingénieurs. Les étudiants prennent actuellement leurs repas au sein de l'Ecole, les frais de restaurant étant prélevés sur leurs bourses.

7°) - Sa Gestion

L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural bénéficie de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le budget de fonctionnement est alimenté à raison de 50 % par la République Française et à raison de 50 % par les Etats membres du Conseil d'Administration de l'Ecole. Les contributions des Etats membres ont été établies en fonction des contingents annuels de chacun d'eux qui ont été établis à partir de leurs besoins.

.../...

Le budget de l'E.I.E.R., géré par son Directeur, est soumis chaque année à l'approbation du Conseil d'Administration.

II - BILAN D'ACTIVITES

1°) - Formation

a) - Effectifs

Le tableau suivant (tableau I, page -9-) fait ressortir le nombre d'ingénieurs diplômés ainsi que le nombre d'élèves-ingénieurs en cours de formation.

Cinq promotions d'ingénieurs de l'Equipement Rural ont été formées à l'Ecole. C'est ainsi que 57 ingénieurs de l'Equipement Rural exercent actuellement leur activité professionnelle. La plupart d'entre eux ont été recrutés par les différents services techniques de leurs Etats (Directions du Génie Rural, de l'Hydraulique, des Travaux Publics,....) au sein desquels ils ont d'importantes responsabilités. Les tâches qui leur sont confiées sont très diverses et la formation polyvalente qu'ils ont reçue est à cet égard très utile.

Les élèves-ingénieurs en cours de formation sont au nombre de 67, ce qui constitue un total supérieur à celui des ingénieurs diplômés.

Le tableau des effectifs montre que ces derniers n'ont cessé de croître depuis six ans et que le quota de l'Ecole, fixé à 25 élèves par promotion, a été atteint depuis deux ans. Il est à noter que le nombre de candidatures proposées par l'ensemble des Etats les deux dernières années a amplement dépassé la capacité d'accueil de l'Ecole et que des listes d'attente ont dû être constituées, ce qui montre l'intérêt de plus en plus grand suscité par l'E.I.E.R. Toutefois, un certain nombre d'Etats n'ont pas profité et ne profitent pas encore des services que peuvent leur rendre notre Ecole et auxquels ils ont droit.

b) - Profil des ingénieurs formés

Depuis la création de l'Ecole, il y a eu une évolution très nette du profil de formation de l'ingénieur de l'Equipement Rural de manière à satisfaire au mieux les besoins des Etats tout en s'adaptant aux possibilités

.../...

TABLEAU - 1 -

EFFECTIFS

E T A T S	Ingénieurs issus de l'Ecole en						Elèves-Ingénieurs en cours de for- mation et devant sortir de l'Ecole en				TOTAL GENERAL
	1972	1973	1974	1975	1976	Total	1977	1978	1979	Total	
	1 ^è Pro- motion	2 ^è Pro- motion	3 ^è Pro- motion	4 ^è Pro- motion	5 ^è Pro- motion		6 ^è Pro- motion	7 ^è Pro- motion	8 ^è Pro- motion		
Bénin	1	4	1	1	2	9	5	2	2	9	18
Cameroun	3	2	2	1	5	13	4	6	6	16	29
Centrafrique	-	1	-	-	-	1	-	4	-	4	5
Congo	-	-	-	3	-	3	-	-	-	0	3
Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	-	0	-	2	6	8	8
Gabon	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	0
Haute-Volta.	3	3	2	-	-	8	2	5	2	9	17
Mali	-	-	1	-	1	2	-	-	-	0	2
Mauritanie .	-	-	-	-	1	1	1	-	2	3	4
Niger	-	2	-	-	-	2	-	1	1	2	4
Sénégal.....	4	-	1	-	3	8	2	3	3	8	16
Tchad.....	-	-	-	-	-	0	2	1	2	5	5
Togo	1	-	1	6	1	9	1	1	1	3	12
Zaïre	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1
TOTAUX.....	12	13	8	11	13	57	17	25	25	67	124

d'accueil des Services Techniques et des Fonctions Publiques. Au cours des années des orientations de formation se sont développés dans des domaines jusqu'alors un peu délaissés tels que les techniques frigorifiques et le génie sanitaire notamment, domaines qui prendront sans doute de plus en plus d'importance en Afrique dans les années à venir.

Le principe d'une formation polyvalente de l'Ingénieur a été conservé avec les avantages et les inconvénients que cela comporte. Le nombre de matières à assimiler est certes très élevé mais la diversité des tâches auxquelles peuvent être confrontés les ingénieurs de l'Equipement Rural nécessite encore une telle polyvalence, le problème de l'institution d'options étant toutefois à l'étude.

Les enseignements assurés actuellement à l'Ecole sont regroupés dans les tableaux II, III et IV. Ces derniers montrent qu'au cours de la dernière année d'études une importance prépondérante est donnée aux projets. Les élèves-ingénieurs ont à étudier des projets réels comme ils auront à le faire au cours de leur vie professionnelle. Il s'agit le plus souvent de réalisations en Haute-Volta, afin que les étudiants puissent se rendre compte sur le terrain.

L'enseignement est dispensé par ailleurs sous forme de cours, d'exercices et de travaux dirigés, de travaux pratiques, d'enquêtes, de conférences, de visites techniques et de voyages d'études.

Tout en conservant leur niveau théorique, des efforts ont été faits depuis la création de l'Ecole pour sensibiliser les élèves-ingénieurs aux problèmes de terrain afin qu'ils puissent devenir opérationnels dès leur sortie de l'Ecole. Il faut remarquer que seuls des étudiants au niveau scientifique de base solide peuvent profiter pleinement de la formation dispensée à l'E.I.E.R. et que le problème de l'hétérogénéité des niveaux à l'entrée tend à s'amenuiser au cours des années, le nombre des candidats étant croissant.

.../...

TABLEAU - II -

ORGANISATION DES
ETUDES DE LA 1ère ANNEE

M A T I E R E S	N O M B R E D ' H E U R E S			C O E F F I C I E N T S
	Cours & T.D.	T.P.	Total	
- Mathématiques I & II	60		60	3
- Compléments de Mathématiques	60		60	3
- Probabilités - Statistiques	60		60	3
- Thermodynamique	48	12	60	4
- Echanges Thermiques	45	12	57	4
- Electrotechnique	63	15	78	5
- Electrification rurale	21		21	2
- Moteurs thermiques	30		30	2
- Technologie	20		20	2
- Climatologie	12	3	15	1
- Géomorphologie	21		21	2
- Géologie	12		12	1
- Mécanique des fluides	60	9	69	5
- Chimie des Eaux	21	9	30	2
- Microbiologie sanitaire & Hygiène du milieu	27	6	33	2
- Dessin	90		90	4
- Topographie	48		48	4
T O T A L	698	66	764	49

TABLEAU - III -

ORGANISATION DES
ETUDES DE LA 2ème ANNEE

M A T I E R E S	N O M B R E D ' H E U R E S				C O E F F I C I E N T S
	Cours & T.D.	T.P.	Projet	Total	
- Informatique	39			39	3
- Economie générale	39			39	3
- Agriculture	45			45	3
- Techniques de l'Elevage	21			21	2
- Résistance des matériaux	42			42	4
- Mécanique des sols	60	9		69	5
- Calcul béton armé	39		18	57	5
- Constructions métalliques	30			30	3
- Matériaux de construction	39			39	2
- Mécanisation Agriculture	30			30	2
- Production Froid	33	9		42	4
- Technologie & Automatismes des Installations frigorifiques	39	9		48	3
- Hydraulique générale	114	18		132	10
- Hydrogéologie	36			36	3
- Hydrologie	36			36	3
- Traitement des Eaux Potables	36	15		51	4
- Traitement des Eaux Usées	24			24	2
- Adduction d'Eau	21			21	2
T O T A L	723	60	18	801	63

TABLEAU - IV -

ORGANISATION DES
ETUDES DE LA 3ème ANNEE

M A T I E R E S	N O M B R E D' H E U R E S				C O E F F I C I E N T S
	Cours et T.D.	T.P.	Projet	Total	
- Barrages en terre	54		48	102	6
-- Hydraulique fluviale	15			15	1
- Hydraulique agricole	65		48	113	8
- Défense & restauration des sols . .	30			30	2
- Installations frigorifiques	30	6	42	78	5
- Conditionnement d'air	30			30	3
- Industries agricoles & alimentaires	42			42	3
- Terrassements	18			18	2
- Voirie	21			21	2
- Métré d'ouvrages	18			18	3
- Dessin d'ouvrages et de bâtiments .	30			30	3
- Photographie aérienne	15			15	2
- Habitat et structuration de villages	24			24	2
- Assainissement collectif des Agglomérations	18		27	45	4
- Assainissement en milieu rural & traitement des ordures ménagères..	24			24	2
- Microéconomie	45			45	5
- Comptabilité & Gestion	30			30	2
- Pratique du service et Marchés . .	12			12	2
- Topographie			48	48	4
- Adduction d'eau			48	48	5
T O T A L	521	6	261	788	66

c) - Encadrement permanent

Depuis la création de l'Ecole le nombre de professeurs permanents est passé de cinq à douze, ce qui montre l'effort qui a été mené dans ce domaine si important. Onze professeurs relèvent de l'Assistance Technique Française, un professeur a été mis à la disposition de l'Ecole par l'Organisation Mondiale de la Santé.

d) - Laboratoires

Les travaux pratiques revêtent une grande importance dans la formation de tout ingénieur. L'E.I.E.R. a renforcé ses moyens en obtenant le financement grâce au Fonds d'Aide et de Coopération Français du laboratoire de Techniques Frigorifiques et du laboratoire de Calcul Numérique. L'Organisation Mondiale de la Santé équipe par ailleurs le laboratoire de génie sanitaire.

2°) - Recherches

Il s'agit d'une activité importante qui a été créée il y a maintenant trois ans. Il est important pour un établissement d'Enseignement Supérieur tel que l'E.I.E.R. de mener parallèlement à ses activités de formation, un programme de recherches. Il s'agit en fait de recherches appliquées et adaptées au contexte Africain. Ces recherches sont financées actuellement par le Fonds d'Aide et de Coopération Français et suscitent un intérêt croissant auprès de plusieurs organismes. Les résultats déjà acquis ont permis de mieux faire connaître l'E.I.E.R. en tant que Grande Ecole d'Ingénieurs. Ces expérimentations portent sur les domaines suivants :

a) - Mécanique des sols

Les études ont porté principalement sur l'utilisation et l'amélioration de la terre en tant que matériaux de construction et trois domaines ont été distingués :

- Habitat
- Barrages en terre
- Pistes.

.../...

Pour ces différents secteurs, l'amélioration que peut apporter la stabilisation et plus particulièrement celle au ciment a été étudiée. Une partie de ces travaux a fait l'objet d'une publication.

b) - Energie solaire et éolienne

L'Ecole s'est toujours intéressée aux problèmes de l'énergie solaire puisqu'une pompe solaire expérimentale y est installée depuis 1971.

Cette pompe a permis d'effectuer certains essais dont le plus important a été l'utilisation du gaz butane pour remplacer le chlorure de méthyle jusqu'alors employé, l'avantage du butane étant qu'il se trouve partout disponible et qu'il est beaucoup moins onéreux.

Une autre pompe solaire d'un modèle récent d'une puissance de 1 kw a été installée à l'Ecole qui doit en tester les performances.

Le but des recherches est en fait d'optimiser les différents éléments des pompes de manière à y apporter des améliorations technologiques et à en diminuer les prix. Il s'agit en particulier de l'étude des capteurs et des condenseurs.

Par ailleurs, un programme d'études porte sur les autres applications de l'énergie solaire : chauffe-eau, cuisinières et réfrigérateurs solaires notamment.

En tant que centre de recherches sur l'Energie solaire, l'E.I.E.R. a participé au dernier colloque de Bamako organisé à ce sujet par la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, deux prototypes ont été réalisés et sont actuellement testés.

c) - Hydraulique agricole : Irrigation goutte à goutte

Ce thème d'expérimentation a pour objet de mettre en évidence sur le terrain l'intérêt des techniques d'irrigation goutte à goutte. Il s'agit d'une technique au moyen de laquelle l'eau et les engrais peuvent être mis d'une manière localisée à la disposition des racines à l'aide de goutteurs permettant de distribuer de très faibles débits.

.../...

Les grands avantages de ce système semblent être :

- les économies d'eau réalisées
- les augmentations de rendement.

d) - Pompes manuelles

En collaboration avec le Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques, l'E.I.E.R. a participé à l'étude théorique d'un nouveau type de pompe, hydro-pompe VERGNET.

Les recherches qui sont actuellement en cours vont faire l'objet de publications qui seront portées à la connaissance des Etats membres.

3°) - Etapes importantes dans la vie de l'E.I.E.R.

Au cours de ses six années de fonctionnement, l'E.I.E.R. s'est efforcée d'assurer son avenir étape par étape. Parmi celles-ci, nous pouvons rappeler les plus importantes :

a) - La reconnaissance de l'Ecole par les Universités Africaines et l'obtention de l'équivalence de la maîtrise de Sciences Physiques pour le diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural à la suite de la réunion des Ministres de l'Education Nationale à Tananarive en 1972.

b) - Le reclassement de l'Ingénieur de l'Equipement Rural dans la Fonction Publique des Etats concernés. Il s'agissait d'un problème important à résoudre, le niveau de recrutement dépendant en particulier de la situation des futurs ingénieurs à l'issue de leurs études. La plupart des Etats ont classé les Ingénieurs de l'Equipement Rural dans la catégorie la plus élevée des corps d'ingénieurs, mais le problème se pose encore au niveau de quelques Etats.

c) - Indépendance de l'E.I.E.R. : Lors de sa sixième réunion en juillet 1973 à Ouagadougou, le Conseil d'Administration de l'E.I.E.R. a décidé de se dégager de la tutelle de l'O.C.A.M. tout en maintenant des relations privilégiées avec cet Organisme, l'Ecole servant de trait d'union entre les Etats membres et non membres de l'O.C.A.M. Cette décision a été entérinée le 21 juillet 1973 par le Président de la République du Sénégal, Président en exercice de l'O.C.A.M.

.../...

d) - Signature en septembre de la Convention de Coopération entre la France et l'E.I.E.R. Cette convention définit jusqu'en 1978 les modalités d'assistance de la France vis-à-vis de l'Ecole. Le problème du renouvellement de cette convention sera abordé lors de l'étude des problèmes de fonctionnement de l'E.I.E.R.

e) - Signature du Plan d'Opération AFRO 3.006 de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ce plan a été signé en février 1975. Par ce plan d'opération l'Organisation Mondiale de la Santé a mis à la disposition de l'E.I.E.R. un professeur permanent et un crédit destiné notamment à l'équipement du laboratoire de Chimie et de Bactériologie des Eaux.

4°) - Relations et activités diverses

L'E.I.E.R. entretient des relations avec de nombreux organismes et participe ainsi à de nombreuses activités extérieures (séminaires, colloques, consultations, études).

Citons (la liste n'est pas exhaustive) :

- L'Organisation Commune Africaine et Mauricienne : Le rôle prépondérant de cette organisation dans la création de l'Ecole a été mentionné dans la présentation de celle-ci.

- Le Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques : l'E.I.E.R. a toujours entretenu d'excellentes relations avec cet organisme dont les objectifs sont complémentaires.

- Le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur qui a joué un grand rôle dans la reconnaissance du diplôme de l'E.I.E.R.

- Les Organisations des Nations Unies : l'E.I.E.R. a participé notamment au projet du P.N.U.D. pour l'amélioration des conditions de vie et d'habitat de la population à faible revenu en Haute-Volta. Ce projet a concerné l'E.I.E.R. pour l'étude des problèmes posés par l'amélioration de l'habitat rural.

L'E.I.E.R. a accueilli par ailleurs un cours régional de formation hydrologique organisé par l'U.N.E.S.C.O. ainsi qu'un séminaire sur la petite hydraulique organisé par la F.A.O. en collaboration avec le Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques.

- L'Organisation Mondiale de la Santé : en dehors du plan d'opération déjà mentionné, l'E.I.E.R., avec le Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques et l'Ecole Inter-Etats des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural participe au programme international du groupe de travail ad hoc sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural.

- L'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française : l'E.I.E.R. est membre associé de cette association et participe à ce titre à ses activités.

- L'Association des Facultés Agronomiques d'Afrique.

- L'Agence de Coopération Culturelle et Technique qui a participé aux deux derniers Conseils d'Administration et qui envisage de collaborer avec l'E.I.E.R.

- La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest

- Le Conseil de l'Entente

- La Société Française d'Etudes Thermiques et d'Energie Solaire (S.O.F.R.E.T.E.S.) avec laquelle l'E.I.E.R. collabore pour des études portant sur l'énergie solaire.

- Les Services Techniques Voltaïques et en particulier la Direction de l'Hydraulique et de l'Aménagement de l'Espace Rural.

- L'Université de Ouagadougou.

.../...

5°) - C o n c l u s i o n s

Après six années d'activités, il semble que le bilan de l'E.I.E.R. soit positif et que les objectifs qui avaient été fixés aient été atteints. De nombreux Etats apprécient la valeur des Ingénieurs de l'Equipement Rural. Il semble que la formation dispensée à l'Ecole, adaptée aux réalités africaines, n'ait rien à envier à celle assurée dans d'autres établissements étrangers. L'E.I.E.R. du reste est connue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Continent Africain et elle est souvent citée comme un exemple réussi de la Coopération Inter-Africaine.

Il subsiste toutefois des problèmes que la présente Conférence des Ministres doit aborder et qui font l'objet de la deuxième et troisième partie du présent rapport.

DEUXIEME PARTIE

===00===

PROBLEMES DE FONCTIONNEMENT
DE L'ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS
DE L'EQUIPEMENT RURAL

===000===

I - SITUATION FINANCIERE DE L'ECOLE

1°) - Dette des Etats

Conformément à la convention relative au concours apporté par la République Française au fonctionnement de l'E.I.E.R., ce dernier est assuré par des ressources provenant pour moitié d'une subvention octroyée par la République Française et pour moitié de la participation des Etats membres. Par ailleurs, ces derniers ont décidé de contribuer entièrement à la construction d'un foyer-restaurant destinée aux élèves-ingénieurs par une participation exceptionnelle et hors budget de 1.000.000 Frs CFA pour chacun d'eux (600.000 Frs CFA au titre de l'année 1974 et 400.000 Frs CFA au titre de l'année 1975), ce qui représente au total une somme de 13.000.000 Frs CFA.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, huit Etats n'ont pas encore réglé leur situation financière vis-à-vis de l'Ecole, situation très variable d'un Etat à l'autre. Pour certains d'entre eux, le cumul des dettes représentent le montant de plusieurs contributions annuelles. La situation est en fait extrêmement grave, puisque le montant de la dette globale due par les Etats s'élève au premier décembre à la somme de 23.887.670 Frs CFA. Le tableau -V- fait ressortir la situation de chaque Etat à cet égard.

Les conséquences sont extrêmement graves. L'E.I.E.R. a dû en effet contracter ses dépenses pour compenser le moins perçu résultant de la dette des Etats et elle a dû, pour faire face à ses besoins en trésorerie, prélever sur les contributions hors budget destinées au foyer-restaurant réglées par un certain nombre d'Etats.

.../...

TABLEAU - V -

ETAT DE LA SITUATION
DES CONTRIBUTIONS DES ETATS
AU PREMIER DECEMBRE 1976

E T A T S	Contributions antérieures à 1976 (y compris foyer- restaurant).		Contributions 1976	Situation au premier Janvier 1976		Versements effectués en 1976	Situation des Etats au premier décembre 1976	
	Avances Etats	Dettes Etats		Avances Etats	Dettes Etats		Avances Etats	Dettes Etats
Bénin	38.116	0	971.988	-	933.872	-	-	933.872
Cameroun	42.560	0	3.304.758	-	3.262.198	3.303.258	41.060	0
Centrafrique	-	6.597.863	1.166.385	-	7.764.248	-	-	7.764.248
Congo	-	476.276	777.590	-	1.253.866	-	-	1.253.866
Côte-d'Ivoire	-	0	1.555.180	-	1.555.180	1.555.180	-	0
Gabon	-	1.192.159	583.192	-	1.775.351	-	-	1.775.351
Haute-Volta	-	0	2.123.975	-	2.123.975	1.943.975	-	180.000
Mali	-	2.710.756	583.192	-	3.293.948	-	-	3.293.948
Mauritanie	-	887.137	583.192	-	1.470.329	817.605	-	652.724
Niger	-	0	2.721.565	-	2.721.565	2.721.565	-	0
Sénégal	-	3.106.142	2.527.168	-	5.633.310	5.633.310	-	0
Tchad	-	9.052.872	2.138.373	-	11.191.245	2.650.000	-	8.541.245
Togo	-	514	583.192	-	583.192	1.050.230	466.524	0
TOTAUX.....	80.676	24.023.719	19.619.750		43.562.793	12.755.346	507.584	24.395.254

Solde débiteur des Etats

23.943.043Solde débiteur des Etats 23.887.670

Le rapport financier présenté lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration mentionnait ce problème. Il précisait qu'au cours du mois de Novembre 1975, l'Ecole se trouvait pratiquement en cessation de paiement. La situation avait été sauvée parce que la France, le Cameroun et le Niger avaient versé en avance leur contribution 1976. L'Ecole n'a donc pu fonctionner à ce moment que grâce à des fonds perçus par anticipation. Le rapport soulignant également que si les contributions des Etats pour l'exercice 1976 n'étaient pas intégralement perçues, l'E.I.F.R. se trouverait en état de cessation de paiement au début du quatrième trimestre 1976.

C'est la situation au premier décembre 1976 puisque la Direction de l'Ecole a dû demander un découvert à la Banque, l'avance accordée par la France sur sa contribution 1977 n'ayant pu être versée à temps.

La situation financière s'est donc détériorée au fil des années, un certain nombre d'équipements n'ont pu être renouvelés et certains travaux d'entretien pourtant nécessaires n'ont pu être exécutés.

Le problème est aggravé par le dépassement probable des dépenses réelles au cours de l'année 1976 par rapport aux dépenses budgétées et cela malgré une gestion aussi stricte que possible. Par sa résolution n° 11/EIER/73, le Conseil d'Administration avait en effet demandé que l'élaboration des budgets prévisionnels tienne compte d'une augmentation d'un exercice à l'autre n'excédant pas 5 % pour les contributions des Etats. Dans la convention de coopération avec la France il est stipulé que le Gouvernement de la République Française accorde à l'E.I.F.R. une subvention de fonctionnement d'un montant égal à celui de la contribution des Etats membres. De ce fait le montant des budgets n'a pu augmenter de plus de 5 % d'un exercice à l'autre et cela jusqu'en 1976 (une augmentation plus importante du budget au titre de l'année 1977 a été approuvée). Cette augmentation de 5 %, compte tenu de l'augmentation des effectifs des élèves et des professeurs et du taux moyen de la hausse des prix n'a donc pas été suffisante pour respecter le budget de l'année 1975 et ne le sera pas pour celui de l'année 1976.

Par ailleurs l'accroissement des activités de l'Ecole, le nombre croissant des élèves-ingénieurs et des professeurs nécessite des équipements complémentaires, ceux qui n'ont pu être renouvelés doivent l'être et des travaux importants sont à entreprendre.

2°) - Besoins de l'E.I.E.R.

Les besoins les plus urgents de l'E.I.E.R. sont en fait les suivants :

- Besoins destinés à compenser le dépassement des budgets 1975 et 1976.
- Peinture des locaux : Après six années d'activité, les locaux de l'Ecole et notamment les chambres des élèves-ingénieurs n'ont pas été repeintes. Il en résulte une dégradation de plus en plus rapide de ces locaux.
- Parc véhicules : l'E.I.E.R. dispose de deux véhicules qui ont plus de six ans d'âge, d'un coût d'entretien extrêmement élevé et qui devraient être remplacés. De plus, le car de l'Ecole ne peut contenir que vingt élèves alors que d'ores et déjà l'effectif des deux premières années d'études dépasse ce chiffre.
- Mobilier de l'Ecole : Comme le Conseil d'Administration l'a autorisé par sa résolution n° 2/EIER/76 lors de sa dernière réunion, la Direction s'est vue dans l'obligation d'effectuer certaines dépenses de première nécessité, notamment en ce qui concerne les chaises et tables destinées aux élèves-ingénieurs. Le mobilier était en effet tout à fait insuffisant car une partie était utilisée pour le restaurant provisoire installé à l'Ecole et les effectifs des étudiants n'ont cessé de croître. Il est à noter que pour certains cours communs, les élèves étaient obligés de déplacer systématiquement les chaises d'une salle de cours à l'autre et que l'utilisation de la salle de conférence posait de plus en plus de problèmes.

.../...

De plus, de nouveaux professeurs étant arrivés, il a fallu s'équiper en meubles de bureau ainsi qu'en mobilier pour les villas supplémentaires. Le poste location de villas est en effet extrêmement lourd pour l'Ecole et les prix des loyers sont tels à Ouagadougou que la location de villas meublées grèverait de manière importante le budget de fonctionnement de l'Ecole. Par ailleurs, dans l'éventualité de la construction du foyer-restaurant, un certain nombre de meubles seront nécessaires à cet effet.

- Foyer-restaurant : Ce problème est capital. Les Etats avaient décidé de participer entièrement à la création d'un foyer-restaurant destiné aux élèves-ingénieurs et la contribution prévue n'a pas été versée par l'ensemble des Etats, de ce fait les travaux n'ont pu commencer car il a paru plus sage à la Direction de l'Ecole, compte tenu de la situation financière de ne pas s'endetter pour construire ce foyer-restaurant. Les élèves prennent actuellement leurs repas dans un local provisoire qui est destiné à devenir une partie du laboratoire de techniques frigorifiques.

Les étudiants subissent à l'Ecole un rythme de travail très soutenu dans des conditions parfois difficiles et il n'existe pas de structure d'accueil où ils puissent réellement se détendre et se retrouver entre eux. Il s'agit là d'une lacune très importante. Un projet avait été étudié en 1974, le montant des travaux étant alors estimé à 13.000.000 Frs CFA. En fait ce projet devra être étudié de nouveau car il constituait un strict minimum.

- Magasin : l'E.I.E.R. ne dispose pas de magasin suffisamment grand destiné à stocker certains matériels nécessaires au développement de ses activités notamment dans le domaine de la recherche.

- Equipements divers :

- Machine à tirer les plans : l'Ecole ne dispose pas d'une machine à tirer les plans. Elle utilise actuellement la machine que le C.I.E.H. veut bien mettre à sa disposition mais il s'agit là d'une situation provisoire. Le nombre de plans à tirer est très important notamment pour les élèves-ingénieurs de troisième année, au moment de l'étude des projets.

.../...

- Photocopieuse : la photocopieuse de l'Ecole est maintenant usagée et son entretien devient extrêmement coûteux.

- Matériels de l'atelier :

Les activités croissantes de l'E.I.E.R., en particulier dans le domaine des montages expérimentaux et de l'étude de la réalisation de prototypes de certains matériels nécessitent un meilleur équipement de l'atelier. L'achat d'un petit tour apparaît indispensable.

- Matériel audio-visuel :

L'Ecole essaie sans cesse d'améliorer les méthodes pédagogiques : travail de groupes, participation des élèves à des enquêtes de terrain, étude de projets réels. Toutefois, il faut signaler que l'E.I.E.R. manque pour illustrer certains cours de matériel audio-visuel : rétroprojecteurs, projecteurs, laboratoire photographique.

- Equipements du laboratoire frigorifique :

Les travaux d'installation de la dernière tranche du laboratoire frigorifique n'ont pu débuter car le local destiné à cet usage est actuellement occupé par le restaurant provisoire des élèves-ingénieurs. Dans la mesure où ce problème pourra être résolu, les travaux devront être entrepris, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires.

- Autres équipements :

Les autres équipements pourront être pris en charge par la dotation aux amortissements prévue par le budget 1977.

- Montant de ces besoins :

- Besoins destinés à compenser le dépassement du budget 1975	500.000 F.CFA
- Besoins destinés à compenser le dépassement du budget 1976 (chiffre provisoire)	1.500.000 FCFA
- Peinture des locaux	3.000.000 FCFA

.../...

- Renouvellement du parc de véhicules	12.000.000 FCFA
- Mobilier de l'Ecole et des Villas	6.500.000 FCFA
- Foyer-restaurant	30.000.000 FCFA
- Magasin	6.000.000 FCFA
- Equipements divers :	
- Machine à tirer les plans.	600.000 FCFA
- Photocopieuse	300.000 FCFA
- Atelier	1.200.000 F CFA
- Matériel audio-visuel	800.000 FCFA
- Aménagements du laboratoire frigorifique..	500.000 FCFA.

La dette des Etats se montant à 24.000.000 F.CFA environ, le complément à assurer pour faire face à tous ces besoins urgents de l'E.I.E.R. s'élève donc à la somme de 38.600.000 Frs CFA.

En fait si au cours de l'année 1977 ces problèmes de financement ne se résolvent pas et si en particulier les Etats débiteurs ne régularisent pas leur situation financière vis-à-vis de l'E.I.E.R., l'Ecole ne pourra pas reprendre ses activités à la prochaine rentrée scolaire, car elle n'aura plus de réserve de trésorerie dès le mois de septembre 1977.

C'est ainsi que les efforts entrepris jusqu'à ce jour risquent d'être compromis. Il serait désastreux, au moment où les Etats prennent conscience du rôle que peut jouer l'Ecole dans leur développement économique et social en formant des ingénieurs compétents à leur service, que cet établissement cesse de fonctionner du fait que certains Etats ne peuvent respecter leurs engagements.

Ce problème est prioritaire et doit être réglé dans les meilleurs délais. Il faut en effet que le problème du fonctionnement normal de l'Ecole compte tenu de ses structures actuelles, soit réglé avant d'envisager le développement des perspectives d'avenir : extension de l'Ecole, diversification des formations dispensées, africanisation.

Le Conseil d'Administration est parfaitement conscient de ce problème puisque quatre résolutions ont été prises au sujet de la dette des Etats leur demandant notamment de régulariser leur situation vis-à-vis de l'E.I.E.R. L'expérience montre cependant que ces résolutions n'ont pas été suivies d'effets pour certains d'entre eux.

Les solutions relèvent des décisions qui seront prises par les Etats à ce sujet.

Deux solutions peuvent être évoquées :

- révision des quotas
- paiement des contributions africaines par l'intermédiaire de certains organismes interétatiques.

La répartition actuelle des quotas annuels est la suivante :

Etats	Quota annuel	Quota ramené à 1983	Pourcentage arrondi de la participation
Bénin	3	1,40	5 %
Cameroun	7	4,85	17 %
Centrafrique	2	1,70	6 %
Congo	2	1,10	4 %
Côte-d'Ivoire	4	2,20	8 %
Gabon	1	0,70	3 %
Haute-Volta	4	2,80	10 %
Mali	1	0,80	3 %
Mauritanie	1	0,80	3 %
Niger	4	4,00	14 %
Sénégal	6	3,70	13 %
Tchad	3	3,00	11 %
Togo	2	0,95	3 %
			<hr/>
			100 %

.../...

3°) - Renouvellement de la Convention avec la France

La convention relative au concours apporté par la République Française au fonctionnement de l'E.I.E.R. a été signée à Paris le 28 Septembre 1973. Cette convention précise les modalités de l'aide apportée par la France et fait l'objet de l'annexe II du présent rapport. Portant sur une durée de cinq ans, cette convention parvient à échéance à la fin de l'année 1978. Il y a donc lieu d'ores et déjà d'examiner le problème du renouvellement éventuel de cette convention ainsi que les conséquences de la décision qui sera prise dans un sens ou dans un autre.

Les points les plus importants de la convention semblent être les suivants :

- mise à la disposition de l'E.I.E.R. de personnel d'assistance technique.
- participation de la France à raison de 50 % au budget de fonctionnement.
- Bourses accordées aux élèves-ingénieurs.

TROISIEME PARTIE

===00===

PERSPECTIVES D'AVENIR
DE L'ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS
DE L'EQUIPEMENT RURAL
===00===

La première partie de ce rapport a dressé le bilan d'activités de l'Ecole et il faut évoquer maintenant les perspectives d'avenir, dans la mesure où les problèmes mentionnés précédemment pourront trouver une solution.

En fait le but de l'Ecole dans les années qui viennent est de développer ses activités de manière à répondre davantage aux besoins spécifiques des Etats membres, tant dans le domaine de l'Enseignement que dans celui de la recherche.

I - ADAPTATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA FORMATION DISPENSEE

1°) - Augmentation des besoins en Ingénieurs de l'Equipement Rural

La capacité d'accueil de l'Ecole est actuellement de 25 étudiants par promotion. Le tableau -I- des effectifs a montré que le nombre des élèves-ingénieurs n'avait cessé de croître depuis six années. En particulier le nombre de candidats présentés par les Etats membres depuis deux années dépasse le quota de 25 élèves retenu initialement lors de la création de l'Ecole. Il paraît raisonnable d'estimer d'après le nombre de candidatures présentées par le Conseil d'Administration au cours de ses deux dernières réunions, que l'objectif à atteindre serait de former de l'ordre de trente cinq ingénieurs de l'Equipement Rural issus annuellement de l'Ecole. La formation assurée à ces ingénieurs pourrait être légèrement remaniée par rapport à celle d'aujourd'hui, un système d'options pouvant être envisagé au cours du dernier semestre de la troisième année d'études.

2°) - Création d'une quatrième année de spécialisation pour les
Ingénieurs de l'Equipement Rural diplômés.

C'est en 1975, lors de sa huitième réunion, que le Conseil d'Administration considérant les besoins des Etats en Ingénieurs ayant acquis une haute compétence dans certains domaines techniques relatifs à la mise

en valeur des ressources hydrauliques et de l'Espace Rural, a approuvé l'ouverture d'une quatrième année pour accueillir les ingénieurs de l'Equipement Rural diplômés ou d'autres ingénieurs ayant un profil de formation similaire. Ces ingénieurs, désignés par les Etats concernés, pourront dans le cadre de l'Ecole, se spécialiser dans une dominante technique donnée :

- Hydraulique agricole
- Génie sanitaire
- Techniques frigorifiques
- Economie.

Il s'agira de compléter dans les secteurs sus-indiqués la formation de ces ingénieurs notamment par :

- des cours complémentaires
- une mise au point bibliographique
- une participation éventuelle aux recherches appliquées
- l'étude de projets
- un stage de formation préprofessionnelle
- la présentation d'un mémoire devant un jury.

Les ingénieurs admis à suivre cette spécialisation pourront le faire soit immédiatement après avoir obtenu leur diplôme, soit après avoir pendant quelques années exercé leur activité professionnelle, ce qui semble la meilleure solution.

L'effectif de cette quatrième année de spécialisation pourrait être de l'ordre d'une dizaine d'ingénieurs.

3°) - Formation spécialisée aux élèves issus de certains

Etablissements

Les statuts de l'Ecole prévoient non seulement de former des ingénieurs de l'Equipement Rural mais encore de dispenser une formation complémentaire aux élèves de certains autres établissements dans les conditions fixées par les accords qui peuvent être conclus entre le Conseil d'Administration de l'Ecole et d'autres établissements. Ces élèves suivront une partie des enseignements dispensés aux élèves-ingénieurs de l'Equipement Rural, enseignements portant sur une dominante technique donnée.

La durée de ce cycle de formation pourra être variable suivant les modules choisis. Un certain nombre d'Etats sont intéressés par cette formule. A titre d'exemple certains ingénieurs agronomes diplômés d'agronomie générale pourront se spécialiser dans un domaine déterminé du Génie Rural.

D'ores et déjà il semble que les spécialisations correspondant aux plus grands besoins des Etats sont les suivantes :

- Hydraulique
- Equipements de production, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de l'élevage.

Le premier secteur comprend :

- la mise en valeur des ressources hydrauliques et les aménagements hydroagricoles (irrigation, assainissement agricole).
- le génie sanitaire et l'hydraulique urbaine (traitement des eaux, adductions d'eau, assainissement des agglomérations).

Le second secteur comprend :

- la mécanisation de l'agriculture
- les industries agricoles et alimentaires
- le domaine des installations frigorifiques.

Pour acquérir une formation solide dans chacune de ces deux spécialisations, deux années de formation paraissent indispensables.

Le nombre d'élèves prévus pour suivre cette formation s'élève à quinze environ.

4°) - Moyens nécessaires à mettre en oeuvre

Ainsi l'Ecole devrait être en mesure d'accueillir dans les années à venir :

- 35 élèves-ingénieurs réguliers de l'Equipement Rural par promotion.

.../...

- 10 ingénieurs de l'Équipement Rural poursuivant leur formation dans le cadre d'une quatrième année d'études de spécialisation.
- 15 élèves issus d'autres établissements suivant une formation spécialisée dans certains secteurs de l'Aménagement de l'Espace Rural, la durée de cette formation portant en général sur deux ans, ce qui donne un effectif global de 145 étudiants à l'École en cours de formation.

Une telle orientation, en diversifiant les formations dispensées, permettrait de répondre davantage aux besoins des Etats.

La capacité d'accueil de l'École étant actuellement de 25 élèves-ingénieurs par promotion, ce qui donne un total de 75 étudiants pour les trois années de formation, il y aurait donc lieu de prévoir une extension des locaux. C'est ainsi qu'un tel projet a été soumis au Président du Conseil d'Administration pour être présenté éventuellement à l'approbation du Fonds Européen de Développement. L'annexe III définit les moyens nécessaires à mettre en oeuvre. Le projet de requête soulève également le problème de la construction d'une tranche de huit villas destinées aux professeurs. L'estimatif tient compte de la hausse constante des prix qui grèvent les travaux de construction à Ouagadougou. Il faut noter par ailleurs que, même avec les effectifs actuels en élèves-ingénieurs et en professeurs, les équipements sont déjà insuffisants (problème du foyer-restaurant, des hangars, des bureaux des professeurs...).

II - FORMATION CONTINUE

Les Ingénieurs exerçant leur activité professionnelle en Afrique ont beaucoup moins d'occasions pour se recycler que dans d'autres Etats, bien que ce besoin se fasse ressentir. Il faudra donc qu'en collaboration avec l'E.T.S.H.E.R. ce problème soit étudié. Une première proposition a été adressée à ce sujet par les Directeurs des deux Ecoles aux représentants des différents Etats concernés mais seuls deux d'entre eux ont fait part de leurs observations.

.../...

III - AFRICANISATION

Deux contraintes principales conditionnent l'africanisation :

- les possibilités financières réelles de l'E.I.E.R.
- l'indisponibilité des cadres scientifiques et techniques de la compétence voulue.

Nous allons examiner ces deux points, après avoir rappelé les besoins actuels en personnel.

1°) - Situation actuelle

L'encadrement permanent de l'Ecole est actuellement assuré par 14 personnes réparties de la manière suivante :

- = 1 directeur assisté de 2 administratifs pour la documentation et la comptabilité.
- 1 professeur de Mathématiques
- 1 professeur responsable du département Hydraulique aidé de :
 - 1 professeur assistant spécialisé dans le génie sanitaire
 - 1 professeur assistant commun avec le département génie civil.
- 1 professeur responsable du département Génie Civil aidé en plus du professeur assistant précité de
 - 1 professeur assistant (en cours de recrutement)
- 1 professeur chargé du département Energie et Techniques frigorifiques aidé de
 - 1 professeur assistant
- 1 professeur chargé du département Economie et Production
- 1 professeur chargé des expérimentations
- 1 professeur chargé de la technologie et de la maintenance.

L'expérience des dernières années scolaires confirme ces besoins en professeurs permanents. C'est même un minimum pour coordonner les activités des élèves-ingénieurs et des vingt professeurs vacataires ainsi que des cinq professeurs missionnaires.

Les travaux pratiques, les travaux dirigés, les études de cas, les travaux en laboratoire, les projets et visites techniques, demandent en effet une grande disponibilité de la part du corps enseignant permanent. Or ces activités sont indispensables pour la formation d'un ingénieur.

L'africanisation de l'Ecole devra donc porter sur quatorze postes dont :

- 1 poste de Directeur
- 2 postes administratifs
- 11 postes de professeurs et assistants.

2°) - Choix des Postulants

Pour l'enseignement de base, une part prépondérante est accordée aux mathématiques de l'Ingénieur. Cet enseignement comporte les rappels et compléments de mathématiques et en particulier l'Analyse vectorielle, l'Algèbre linéaire, les Statistiques théoriques et appliquées ainsi que le calcul numérique et l'informatique.

Seul cet enseignement justifie un professeur principal permanent à plein temps pour la formation de base. Le poste peut convenir à un universitaire ou un ingénieur spécialisé.

Pour les enseignements des techniques de l'Ingénieur, il est indispensable que les professeurs principaux et les professeurs assistants aient reçu une formation technique et scientifique polyvalente au niveau d'Ingénieur ou de Technicien Supérieur.

Il est en effet nécessaire que le corps enseignant soit d'une part utilisable à plein temps et que d'autre part, il puisse lier sa spécialité aux autres enseignements assurés à l'E.I.E.R.

La spécialité des professeurs sera choisie en fonction des dominantes correspondant au profil de formation de l'ingénieur de l'Équipement Rural.

L'Africanisation du corps enseignant permanent de l'E.I.E.R. doit donc s'orienter vers le recrutement d'ingénieurs ayant acquis une certaine expérience professionnelle.

Le Directeur devra dans toute la mesure du possible être un ingénieur confirmé dont l'ancienneté et l'expérience lui permettront de tenir son rôle de coordinateur et d'animateur.

3°) - Organisation du recrutement

Actuellement, nous allons nous heurter à un problème de disponibilité des cadres techniques africains. Les besoins nationaux sont tels que les États auront une certaine réticence à mettre à la disposition de l'E.I.E.R. les cadres nécessaires pour l'africanisation.

Une solution envisageable est que ces ingénieurs soient mis à la disposition de l'École par leurs États respectifs, une rotation s'établissant entre les États pour ce service. Les professeurs devraient rester à la disposition de l'École suffisamment longtemps pour "amortir" la mise au point des cours et assurer suite et cohérence dans les travaux de recherche.

Tout en prenant en considération le problème de disponibilité, ce système de rotation permettrait de faire participer chaque État aux activités de l'École.

D'autre part, l'ingénieur remis à la disposition de l'État pourrait soit poursuivre une carrière de professeur, soit s'orienter vers la Recherche appliquée ou fondamentale, soit être utilisé en qualité de spécialiste dans un domaine technique.

Cela n'est pas utopique car l'ingénieur, au cours de son cycle d'enseignement, aurait la possibilité d'acquérir une maîtrise certaine dans sa spécialité. Il y aurait donc valorisation de l'ingénieur mis à la disposition de l'E.I.E.R.

.../...

Par ce système de rotation, avec une organisation adéquate, l'E.I.E.R. serait en mesure de satisfaire ses besoins tout en prolongeant son activité de formation au niveau post-universitaire.

Le recrutement pourrait se faire sous deux formes :

- soit comme professeur principal en remplacement de l'assistant technique titulaire du poste. Ce recrutement serait réservé aux Ingénieurs confirmés.

- soit comme professeur assistant placé sous la tutelle du professeur principal pendant une période de deux ans. Ce recrutement concernerait le jeune ingénieur ayant quelques années d'expériences professionnelles. A l'issue des deux ans d'assistant, l'ingénieur deviendrait professeur principal.

4°) - Incidences financières - Prise en charge des Professeurs
Africains

L'autre aspect du problème de l'Africanisation concerne la prise en charge budgétaire des professeurs. Il est certain que dans les conditions actuelles, l'E.I.E.R. n'est pas en mesure de prendre intégralement en compte sur son budget de fonctionnement, la rémunération du corps enseignant africain.

Pour l'année 1976, sur un budget de 40.000.000 francs environ, les charges du corps enseignant permanent représentent :

- Contribution à la rémunération	
20.000 x 10 x 10 =	2.000.000 F/an
- Indemnité logement	
60.000 x 8 x 10 =	5.760.000 F/an
	<hr/>
Soit au total	7.760.000 F/an

Ce qui correspond sensiblement à 20 % du budget prévisionnel de fonctionnement.

.../...

Dans le cas de la prise en charge intégrale du corps enseignant africain, l'E.I.E.R. aurait à supporter :

- Rémunération toutes charges comprises :

$$260.000 \times 10 \times 12 = 31.200.000 \text{ F/an}$$

- Voyages vacances pour le professeur et sa famille

$$400.000 \times 10 = 4.000.000 \text{ F/an}$$

Soit au total 35.200.000 F/an.

Ce qui représente plus de 80 % du budget prévisionnel de fonctionnement.

Ceci est insupportable pour l'E.I.E.R. sans un accroissement sensible du montant du budget de fonctionnement. Il faut évidemment tenir compte d'une réduction du montant de la rémunération des professeurs vacataires. Quoiqu'il en soit, il faut dans ce cas envisager une augmentation du budget de fonctionnement de l'ordre de 65 % soit une augmentation des contributions des Etats de 2.000.000 F/an au minimum en prenant comme référence l'année 1976.

Pour rendre compatible l'africanisation avec les possibilités budgétaires de l'E.I.E.R., une des solutions envisageables serait de demander aux Etats la mise à disposition du personnel enseignant sous forme de détachement.

L'Ingénieur mis à la disposition de l'E.I.E.R. continuerait d'être rémunéré par l'Etat concerné. L'Ecole prendrait seulement en charge les indemnités de fonction et de résidence ainsi que les voyages des professeurs et leur famille.

Dans ces conditions, les charges que devrait supporter l'E.I.E.R. se décomposent comme suit :

.../...

Indemnité de fonction pendant 10 mois	
20.000 x 10 x 10 =	2.000.000 F
Indemnité de résidence pendant 10 mois	
80.000 x 10 x 10 =	8.000.000 F
Voyage des professeurs et famille	
400.000 x 10 =	4.000.000 F
	<hr/>
Soit au total	14.000.000 F/an

Par rapport aux conditions actuelles avant africanisation, l'augmentation de charges correspondant au corps enseignant permanent serait de l'ordre de 6.000.000 Frs par an. Ce qui correspond à une majoration d'environ 20 % du montant du budget de fonctionnement et par conséquent de la contribution des Etats.

Pour les deux postes administratifs, Responsable des Services Administratifs et Financier et Documentaliste, nous proposons qu'ils soient confiés à des ressortissants voltaïques. Etant donné qu'il faut une certaine permanence dans ces fonctions, les deux postes seront pris en charge sur le budget de fonctionnement de l'Ecole.

Les charges se décomposent comme suit :

Rémunération toutes charges comprises :

- Responsable Service Administratif :

110.000 x 12 = 1.320.000 F/an

- Documentaliste :

65.000 x 12 = 780.000 F/an

Soit au total 2.100.000 F/an.

L'Africanisation du poste de Directeur de l'E.I.E.R. peut être envisagé sous la même forme que pour le corps enseignant. Le Directeur pourrait être mis à la disposition de l'E.I.E.R. pour une période de quatre ans.

Les charges nouvelles se décomposeraient comme suit :

- Indemnité de fonction pendant 10 mois	
80.000 x 10 =	800.000 F
- Voyage du Directeur et sa famille	
	400.000 F
	<hr/>
	1.200.000 F/an

De ce fait, les charges nouvelles dues à l'Africanisation s'élèveraient à :

Corps enseignant permanent :	14.000.000 F
Postes Administratifs	2.100.000 F
Directeur	1.200.000 F
	<hr/>
Soit au total	17.300.000 F

Par rapport au budget 1976, pris comme référence, ces charges nouvelles représenteraient une augmentation de 40 % du budget de fonctionnement et par conséquent, de la contribution des Etats.

Cette augmentation n'est donc pas négligeable d'autant plus que les évaluations faites portent sur un minimum.

Il est nécessaire que le Conseil d'Administration arrête dès maintenant les principes généraux de l'Africanisation. Ensuite, il pourra être présenté aux Etats un protocole de recrutement définissant les modalités pratiques de mise en application de l'Africanisation.

///-/// N N E X E - I -

===00===

ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS
DE L'EQUIPEMENT RURAL

===00===

= /// T A T U T S =

===00===

Adoptés lors de la Réunion des Ministres devant
constituer le Conseil d'Administration de l'Ecole.

(OUAGADOUGOU, les 17-18-19 et 20 Décembre 1968).

ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS

DE L'EQUIPEMENT RURAL

(E. I. E. R.)

===00===

S T A T U T S

===00===

EXPOSE DES MOTIFS :

Les Etats africains et malgache participant à la réunion du 20 Septembre 1966, considérant l'importance fondamentale de la modernisation de l'agriculture dans le développement,

conscients de l'urgente nécessité de former des ingénieurs de haute qualité, capables de mettre en place d'une manière adaptée et au moindre coût les infrastructures et les équipements nécessaires à cette modernisation agricole,

soucieux d'harmoniser la formation de ces ingénieurs avec les systèmes éducatifs existant dans leurs Etats respectifs,

sont convenus de créer à OUAGADOUGOU, un Etablissement d'Enseignement Supérieur à vocation inter-étatique spécialisé dans les sciences et techniques applicables à l'aménagement de l'espace rural et dénommé :

ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS DE L'EQUIPEMENT RURAL - (E.I.E.R.).

STATUTS :

Une Ecole Inter-Etats est implantée à OUAGADOUGOU.

Elle est ouverte aux candidats des deux sexes. Cet Etablissement public est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est soumis aux lois et règlements en vigueur en République de Haute-Volta. En attendant un accord particulier entre l'O.C.A.M. et la République Française, l'Ecole bénéficie des dispositions prévues par l'accord de coopération en matière d'enseignement supérieur conclues entre la République Française et la République de Haute-Volta le 24 avril 1961. L'application de ces dispositions sera étudiée par la Commission mixte conformément à l'article 16 de l'accord.

Le Gouvernement de la République de Haute-Volta fait donation à l'Ecole des terrains, des bâtiments et des dépendances qui constituent le patrimoine de l'Etablissement, quelle que soit l'origine des fonds ayant permis la construction de l'Ecole. Ces biens seront immatriculés auprès de l'Administration voltaïque des Domaines au nom de l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural.

ARTICLE -I-

L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural a pour objet de :

- former des Ingénieurs de l'Equipement Rural
- dispenser une formation complémentaire aux élèves de certains autres établissements dans les conditions fixées par les accords qui peuvent être conclus entre le Conseil d'Administration de l'Ecole et d'autres Etablissements.

L'Ecole contribue à la formation permanente et au perfectionnement des ingénieurs concernés par l'équipement rural en vue d'assurer la mise à jour et l'amélioration de leurs connaissances.

En tant qu'établissement d'enseignement, l'Ecole constitue un foyer de recherche, de documentation et de diffusion. Elle a la possibilité d'apporter une assistance technique aux Etats participant à ses activités sous forme de missions, de consultations et d'études.

L'Ecole, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé inter-Etats, se tient en liaison étroite avec les Instituts de recherches, les Sociétés d'intervention, les Universités africaines et étrangères, les Organismes inter-Etats africains ou internationaux, de façon à adapter d'une manière permanente son enseignement. Elle peut participer à des études et travaux menés en collaboration avec ces divers organismes.

.../...

ARTICLE -2-

L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural est placée sous l'autorité d'un Conseil d'Administration, celui-ci est composé comme suit :

- Les Ministres ou leurs représentants, désignés à cet effet par leur Gouvernement, à raison d'une voix par Etat membre.

Assistent de droit avec voix consultative :

- Un professeur désigné par le Conseil de perfectionnement
- Un représentant de l'Association des anciens élèves
- Un représentant du C.A.M.E.S.
- Le Directeur de l'Ecole assiste aux travaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut en outre inviter à ses réunions en qualité d'expert consultant, toute personne de son choix.

A titre transitoire, il pourra être fait appel en tant que de besoin à un représentant de chacun des organismes de financement extérieur, avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration se réunit en session ordinaire une fois par an. Sur convocation de son Président ou à la demande des 2/3 de ses membres, il peut se réunir en session extraordinaire.

- Les délibérations du Conseil d'Administration sont valables si les 2/3 des membres sont présents ou régulièrement mandatés.

- Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion aura lieu dans un délai maximum d'un mois. Au cours de cette réunion, les délibérations seront valables quelque soit le nombre des Etats représentés.

- Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

.../...

ARTICLE -3-

Le Conseil d'Administration est, dans le cadre du statut inter-Etats de l'Ecole, garant de la qualité des formations dispensées ainsi que du diplôme sanctionnant la fin des études.

- Il propose aux Gouvernements des Etats participants les modifications éventuelles à apporter aux statuts de l'Ecole. Il adopte et modifie éventuellement le règlement intérieur de l'Ecole.

- Il décide des quotas d'élèves réservés à chaque Etat pour leur admission à l'Ecole.

- Il approuve les comptes de l'exercice antérieur et arrête le budget de fonctionnement de l'Ecole. Il établit la répartition des charges correspondantes entre les Etats et détermine les modalités matérielles et financières des stages de perfectionnement et des divers services rendus par l'Ecole.

- Il passe les accords avec les différents organismes universitaires ou professionnels, inter-Etats africains ou internationaux.

- Il fixe les modalités d'intervention de l'Ecole sous forme d'assistance technique auprès des différents Etats membres du Conseil.

- Il crée et confère le diplôme sanctionnant les études conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur de l'Ecole et adoptées par les Etats.

- Il arrête, dans le cadre du plan de développement de l'établissement, les propositions annuelles concernant l'organisation des enseignements et les créations de postes nécessaires.

- Il soumet à l'agrément des Etats intéressés, la nomination du Directeur.

.../...

ARTICLE -4-

Le Conseil d'Administration désigne, pour une période de deux ans renouvelables, son Président auquel il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs. A titre exceptionnel, le premier mandat du premier Président sera de trois ans. Le Président représente officiellement l'Ecole.

ARTICLE -5-

L'Ecole est dirigée par un Directeur désigné par le Conseil d'Administration et nommé pour une période de deux ans renouvelable. Il est assisté par un Service Administratif et comptable placé sous son autorité.

Il est responsable de la bonne marche de l'Etablissement tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif et financier.

ARTICLE -6-

Il est institué à l'Ecole un Conseil de perfectionnement, un Conseil des Professeurs et un Comité des élèves.

ARTICLE -7-

Le Conseil de perfectionnement propose toutes suggestions de caractère pédagogique notamment en ce qui concerne les conditions de recrutement et d'admission, les aménagements du programme, les modifications d'orientation des formations données, l'organisation des enseignements et le règlement intérieur de l'Ecole.

D'autre part, il traite des questions relatives au corps enseignant.

ARTICLE -8-

Il comprend :

- 1 représentant de la République de Haute-Volta
- 1 représentant du Conseil d'Administration
- Le Directeur de l'Ecole
- Deux représentants du personnel enseignant désignés par le Conseil des Professeurs.

- Six personnalités intéressées par les différentes formations données à l'Ecole, désignées par le Conseil d'Administration en fonction de leur compétence.

- Deux représentants des élèves en cours de scolarité désignés par le Comité des élèves.

- Le Conseil peut faire appel à toute personnalité ou organisme concerné par la formation donnée à l'Ecole.

- Ce Conseil se réunit au moins une fois par an sur convocation du Directeur.

Le Conseil de perfectionnement peut valablement délibérer si les 2/3 des membres sont présents ou régulièrement mandatés.

ARTICLE -9-

Le Conseil des Professeurs assure l'harmonisation des enseignements entre les diverses disciplines, délibère sur les résultats scolaires de chacun des élèves, et arrête en fin d'année la liste de classement. Il a la charge d'organiser les examens d'admission. Il participe aux activités du Centre de documentation de l'Ecole ; il assure en outre la mise au point de la formation continue et le perfectionnement des ingénieurs déjà en activité.

Avec le Comité des élèves, il organise la vie collective dans l'enceinte de l'Ecole.

Ce Conseil présidé par le Directeur de l'Ecole comprend l'ensemble du personnel enseignant détaché à plein temps auprès de l'Ecole et dans la mesure du possible deux représentants du personnel enseignant rémunérés à la vacation.

Deux représentants de ce Conseil participent au Conseil de perfectionnement.

.../...

Le Conseil des professeurs à la demande du Directeur de l'Ecole pourra se réunir en tant que Conseil de Discipline. Deux représentants des élèves désignés par le Comité des élèves pourront être entendus par le Conseil de Discipline.

ARTICLE -10-

Le Comité des élèves participe d'une manière active à la vie de l'Ecole. Il assiste le Conseil de perfectionnement pour l'adaptation éventuelle du règlement intérieur et de l'enseignement. Il organise avec le Conseil des Professeurs, la vie collective dans l'enceinte de l'Ecole. Il est responsable de l'ensemble des activités extra-scolaires autorisées dans l'enceinte de l'Ecole et en assure la gestion. Il élit deux représentants au Conseil de perfectionnement. Il est responsable de la discipline dans les locaux collectifs.

Le Comité des élèves est composé de six membres.

ARTICLE -11-

L'enseignement est donné :

- Par du personnel détaché à plein temps auprès de l'Ecole. Il peut être universitaire ou ingénieur spécialisé dans les techniques de l'équipement rural. Ce personnel participe de plein droit au Conseil des professeurs. Il dispose de deux représentants auprès du Conseil de perfectionnement. Après avoir reçu l'avis du Conseil d'Administration, ce personnel peut participer, au titre de l'Etablissement, à des études pour le compte des Etats Africains ou Malgache membres du Conseil d'Administration.

- Par du personnel rémunéré par vacation. Il peut être sollicité dans les milieux universitaires ou professionnels dont la compétence entre dans le cadre de l'enseignement donné à l'Ecole. Deux représentants de ce personnel participent au Conseil des Professeurs.

Ce personnel bénéficie en ce qui concerne leur statut administratif et les procédures de leur nomination, des dispositions prévues par les accords et conventions de coopération.

ARTICLE -12-

Il est prévu dans le cadre de l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural de OUAGADOUGOU, un centre de documentation. C'est un outil technique mis à la disposition de l'Ecole et de l'ensemble des Etats africains et malgache participant à la gestion de l'Ecole.

ARTICLE -13-

Le budget de fonctionnement de l'Ecole est pris en charge par les Etats membres qui versent directement leur participation à l'Etablissement, conformément aux règles de la répartition arrêtées par les Etats membres.

Le Conseil d'Administration peut solliciter une assistance financière extérieure dans le cadre des accords existant entre les Etats membres et des instances bi ou multilatérales.

ARTICLE -14-

En cas de dissolution de l'Ecole, le Conseil d'Administration fixe les modalités de la liquidation de l'actif et du passif de l'Etablissement.

II-II N N E X E - II -

===00===

CONVENTION RELATIVE AU CONCOURS
APPORTE PAR LA REPUBLIQUE FRANCAISE
AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE INTER-ETATS
D'INGENIEURS DE L'EQUIPEMENT RURAL

===00===

Le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, représentant le
Gouvernement de la République Française

d'une part,

Le Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Inter-Etats
d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (E.I.E.R.) représentant cette école dont
le siège est à OUAGADOUGOU, République de Haute-Volta,

d'autre part,

Considérant les statuts approuvés lors de la réunion des Ministres
devant constituer le Conseil d'Administration de l'Ecole Inter-Etats d'Ingé-
nieurs de l'Equipement Rural, qui s'est tenue à OUAGADOUGOU en décembre 1968,

Considérant la lettre n° 1.165/PR/SG/EC-3 du 21 Juillet 1973 de
Monsieur le Président de la République du Sénégal, Président en exercice de
l'Organisation Commune Africaine Malgache et Mauricienne, adressée à
Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères,

Convienent ce qui suit :

ARTICLE -1-

A la demande du Président du Conseil d'Administration de l'Ecole
Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural, le Gouvernement de la Répu-
blique Française apporte son concours en matière d'enseignement et de recher-
che appliquée sous forme :

- de prestation en personnel de l'Assistance Technique
- de missions destinées à renforcer l'action du corps
enseignant permanent.

.../...

- d'appuis pédagogiques et techniques pour la réalisation de programmes d'enseignement, d'expérimentation et de formation continue.
- de documentations scientifiques et techniques
- de bourses de stages pour la spécialisation des Ingénieurs de l'Équipement Rural
- de bourses pour la formation et le perfectionnement des cadres africains destinés à assurer la relève du personnel de l'Assistance Technique et Culturelle Française.
- d'équipements scientifiques et techniques pour les laboratoires de l'E.I.E.R.
- de contribution financière au fonctionnement de l'E.I.E.R.

TITRE PREMIER

MODALITES DU CONCOURS APPORTE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

ARTICLE -2-

Chaque année, dans un délai maximum de trois mois après la réunion du Conseil d'Administration, le Président en exercice présente aux Autorités Françaises compétentes, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de France auprès de la République de Haute-Volta, un état prévisionnel définissant la nature et l'importance du concours sollicité auprès du Gouvernement de la République Française.

ARTICLE -3-

Les Autorités Françaises compétentes, dans la limite de deux mois après la réception de l'état prévisionnel, portent à la connaissance du Président du Conseil d'Administration, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de France auprès de la République de Haute-Volta, les dispositions envisagées par le Gouvernement de la République Française.

ARTICLE -4-

Le Président du Conseil d'Administration confirme son accord, dans les meilleurs délais, sur les propositions faites par le Gouvernement de la République Française.

ARTICLE -5-

Cet échange de correspondances peut être complété ou remplacé par une réunion commune dont la date et le lieu seront choisis conjointement.

A titre exceptionnel, le Président du Conseil d'Administration peut solliciter les Autorités Françaises compétentes, hors du cadre de la procédure définie ci-dessus, pour obtenir tout concours susceptible d'assurer la bonne marche de l'E.I.E.R.

TITRE -II-

MISE A LA DISPOSITION DU PERSONNEL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE & CULTURELLE
FRANCAISE

ARTICLE -6-

La mise à disposition des Agents de l'Assistance Technique et Culturelle Française se fait suivant les conditions prévues par l'accord général de coopération technique en matière de personnel entre la République Française et la République de Haute-Volta, Etat de siège de l'Ecole.

Il en est ainsi en particulier pour les conditions de rémunération, d'imposition, de congé et de remise à disposition.

Les Agents mis directement à la disposition de l'E.I.E.R. par le Ministère Français de l'Education Nationale, bénéficie des dispositions prévues par cette Administration pour ses agents détachés auprès d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur Etranger.

.../...

ARTICLE -10-

L'E.I.E.R. prend en compte sur son budget de fonctionnement, la participation à la rémunération des Agents de l'Assistance Technique et Culturelle Française mis à sa disposition.

Le montant de cette participation est calculé suivant le taux en vigueur en République de Haute-Volta, Etat de siège de l'Ecole, soit vingt mille francs (20.000 Frs) CFA par mois et par agent.

TITRE -IV-

MODALITES DU CONCOURS APPORTE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE RECHERCHE APPLIQUEE

ARTICLE -11-

Les programmes de recherche appliquée et d'expérimentation mis en place par l'E.I.E.R. et arrêtés d'accord partie n'entreront pas dans le cadre de la présente convention et pourront faire l'objet de conventions particulières.

TITRE -V-

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE -12-

L'Ambassadeur de France auprès de la République de Haute-Volta et le Directeur de l'E.I.E.R. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente convention, dont les modalités d'exécution seront fixées en tant que de besoins par des avenants.

ARTICLE -13-

La présente convention entrera en application, pour une durée de cinq ans, dès sa signature par les deux parties.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes, moyennant un préavis de douze mois.

Fait à PARIS, le 28 Septembre 1973

en triple exemplaires

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.I.E.R.,

Ousmane CAMARA

Le Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères,

Jean-François DENIAU

II-11 N N E X E -1-

===00===

PRESTATION EN PERSONNEL DE L'ASSISTANCE
TECHNIQUE ET CULTURELLE FRANCAISE
(EN REFERENCE A L'ARTICLE 7-TITRE II)

===00===

I - NOMBRE D'AGENTS, FONCTIONS ET QUALIFICATIONS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

1.1. - Situation année scolaire 1973-1974 (neuf postes)

A la demande du Président du Conseil d'Administration de l'E.I.E.R., le Gouvernement de la République Française met à la disposition de cet Etablissement d'enseignement supérieur spécialisé neuf agents de l'assistance technique et culturelle française dont les fonctions sont définies ci-après :

<u>Fonctions</u>	<u>Qualifications</u>	<u>Attributions</u>
- Directeur	Ingénieur du GREF	Techniques Rurales
- Professeur	Ingénieur du GREF	Techniques Rurales
- Professeur	Ingénieur Frigoriste	Techniques Froid
- Professeur	Technicien Supérieur	Atelier Technologie
- Administratif	D.U.S. - Licence	Documentaliste
- Professeur	Technicien Supérieur	Techniques Froid
- Administratif	Comptable	Service Administratif
- Professeur	Assistant ou Maître-assistant	Mathématiques Ingénieur
- Professeur	Assistant ou Maître-assistant	Mécanique Ingénieur.

1.2. - Postes complémentaires à prévoir

- Professeur	Ingénieur T.P. ou Génie Civil	Génie Civil
- Professeur	Ingénieur du GREF	Economie.

.../...

II - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE L'E.I.E.R. DES AGENTS DE
L'ASSISTANCE TECHNIQUE

2.1. - Les Autorités Françaises compétentes soumettent les candidatures reçues au Président du Conseil d'Administration qui, dans un délai de deux mois, au plus, fait connaître son acceptation ou son refus aux propositions qui lui sont faites.

2.2. - Au reçu de la notification d'agrément, les Autorités Françaises compétentes prononcent la mise à la disposition de l'E.I.E.R. de l'agent intéressé, et prennent toutes mesures nécessaires à son acheminement.

III - HEBERGEMENT DES AGENTS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

3.1. - L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural assure directement l'hébergement des agents de l'Assistance Technique et Culturelle dans les conditions définies par la résolution n° 18/EIER/73 prise par le Conseil d'Administration lors de sa sixième réunion en juillet 1973.

Fait à PARIS, le 28 Septembre 1973
en triple exemplaires

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.I.E.R.

Le Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères,

Ousmane CAMARA

Jean-François DENIAU

II-11 N N E X E - 11 -

===00===

DECOMPTE PREVISIONNEL DE LA PARTICIPATION FRANCAISE
AU FONCTIONNEMENT DE L'E.I.E.R.
(EN REFERENCE A L'ARTICLE 9 - TITRE III)

===00===

1) - Le Gouvernement de la République Française accorde à l'E.I.E.R. une subvention de fonctionnement d'un montant égal à celui de la contribution de l'ensemble des Etats membres.

Cette disposition est applicable dans la mesure où l'accroissement annuel du budget de fonctionnement est maintenue au taux de 5 %, fixé par la résolution n° 11/EIER/73 prise par le Conseil d'Administration.

Pour la durée de la présente convention, le montant de la participation française est calculé sur la base du budget prévisionnel pour l'année 1974, approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa sixième réunion à OUAGADOUGOU en juillet 1973.

Le montant de la subvention française prévisible pour chaque année pour la durée de la présente convention est le suivant :

<u>Durée</u>	<u>Montant de la subvention de fonctionnement</u>
1974	353.450,00 F.F
1975	371.122,50 F.F
1976	388.795,00 F.F
1977	406.467,50 F.F
1978	424.140,00 F.F

2) - Dans le cadre du développement des activités de l'E.I.E.R. Il pourra être envisagé, d'accord partie, une révision du montant de la contribution française, sur présentation d'un dossier justificatif.

.../...

3) - Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'Ecole approuvé par le Conseil d'Administration est le document de référence servant pour le calcul du montant de la subvention française. Ce document est établi suivant le plan comptable O.C.A.M.

A l'appui de ce budget prévisionnel l'E.I.E.R. fournit, les comptes d'exploitation et le bilan de l'année écoulée, approuvés par le Commissaire aux Comptes désigné par le Conseil d'Administration.

Fait à PARIS, le 28 Septembre 1973
en triple exemplaires

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.I.E.R.

Le Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères,

Ousmane CAMARA

Jean-François DENIAU

II N N E X E - III -

===00===

E X T R A I T D E

" PROJET DE REQUETE

POUR LE FINANCEMENT PAR LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
DE L'EXTENSION DES LOCAUX DE L'E.I.E.R.
ET LA CONSTRUCTION DE HUIT LOGEMENTS DESTINES AUX PROFESSEURS "

====000====

II O M M A I R E

- I - Partie : p. 1 à 6 - présentation de l'Ecole (pour mémoire)
- II- Partie ; Extension des locaux de l'Ecole
 - 1°) - p. 7 à 11 - justification de la nécessité de l'extension (pour mémoire, voir le § I de la troisième partie du présent rapport)
 - 2°) - p. 11 à 19 - les moyens nécessaires
- III- Partie : p. 20 à 22 - Construction de logements destinés au personnel permanent
- IV- Partie : p. 23 - Devis estimatif récapitulatif.

p. 11

DEUXIEME PARTIE

II - LES MOYENS NECESSAIRES

1°) - Bâtiments existants

La capacité d'accueil de l'Ecole est actuellement de 25 étudiants par promotion, ce qui donne un total de 75 étudiants pour les trois années de formation. Le bâtiment principal est composé de deux étages et les surfaces sont les suivantes :

.../...

- 3 salles de cours de 25 places de 60 m ² chacune	:	180 m ²
- 3 salles d'études et de projets de 60 m ² chacune	:	180 m ²
- 1 salle d'études	:	45 m ²
- 1 salle servant de foyer	:	60 m ²
- 1 salle de conférences	:	120 m ²
- Laboratoires :		
- Hydraulique	:	190 m ²
- Mécanique des sols	:	100 m ²
- Techniques frigorifiques	:	160 m ²
- Electricité	:	100 m ²
- Chimie des eaux	:	60 m ²
- Calcul numérique	:	15 m ²
- Salle de documentation	:	90 m ²
- Salle de reproduction	:	90 m ²
- 80 chambres d'étudiants de 9 m ² chacune	:	720 m ²
- Bureaux	:	200 m ²
- Hangar - garages - atelier	:	170 m ²
		<hr/>
		TOTAL..... 2.480 m ²

A ces surfaces, il y a lieu d'ajouter celles des circulations et des sanitaires.

Il est à noter que les élèves prennent actuellement leurs repas dans un local provisoire, destiné en fait à l'aménagement de la deuxième tranche du laboratoire de techniques frigorifiques.

2°) - Extensions nécessaires des bâtiments de l'Ecole

L'effectif total pouvant être amené à suivre des enseignements dans une même classe, compte tenu du système proposé, peut atteindre 50 élèves (35 élèves-ingénieurs de l'Équipement Rural, 15 élèves issus d'autres établissements poursuivant une formation spécialisée). Par ailleurs le nombre de professeurs permanents (onze actuellement) devra s'accroître, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves prévu et de l'ouverture de la quatrième année de spécialisation pour les ingénieurs de l'Équipement Rural.

.../...

Un effectif total de 16 professeurs permanents semble indispensable pour assurer un encadrement convenable.

C'est en se basant sur de telles prévisions que les extensions suivantes devront être réalisées :

a) - Salles de classes de 50 élèves :

Trois salles de classe doivent être prévues pour chacune des promotions des élèves-ingénieurs de l'Équipement Rural. Un certain nombre de cours devant être communs entre ces élèves-ingénieurs et ceux issus d'autres établissements, la capacité à prévoir pour ces salles est de 50 élèves. Signalons que les trois salles de cours de 25 élèves seront transformées en salles de projets.

b) - Salle d'études réservée à la quatrième année de spécialisation

Une salle de travail assez vaste doit être réservée aux ingénieurs effectuant leurs études de quatrième année. Elle doit leur permettre de poursuivre leurs travaux personnels et de mener à bien l'étude de leurs projets.

c) - Amphithéâtre

Cet amphithéâtre devra pouvoir accueillir la totalité des élèves ainsi qu'un certain nombre de professeurs. (séances d'information, conférences destinées à l'ensemble des élèves, assemblées générales...). Cet amphithéâtre sera équipé de tableaux, écrans, systèmes d'occultation, cabine. La capacité nécessaire est de 150 places.

d) - Chambres

L'École dispose actuellement de 80 chambres. Cent cinquante chambres sont à prévoir au total, en supposant que le cycle de formation complémentaire assuré aux élèves issus d'autres établissements dure deux années. Ainsi 70 chambres supplémentaires devront être construites.

C'est le cas notamment pour les laboratoires suivants : Hydraulique, Chimie des eaux, Mécanique des sols, Techniques frigorifiques qui devront abriter des équipements complémentaires.

j) - Garages et magasins

La surface des garages et des magasins doit permettre d'abriter les véhicules de l'Ecole ainsi que le matériel de plus en plus important nécessité par les expérimentations, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Une extension de ces locaux s'avère nécessaire à cet égard.

3°) - Equipements

- Salles de classes :

Toutes les salles devront être pourvues de chaises suffisamment solides à armatures métalliques ainsi que de tables (tables de 1,00 x 0,50 x 0,75). Dix tables de dessin seront à prévoir dans la salle d'études réservée à la spécialisation de la quatrième année. Ces salles seront équipées d'écrans, de tableaux mureaux, de panneaux de bois et de systèmes d'occultation.

- Amphithéâtre :

En dehors du mobilier nécessaire, tables et chaises, l'amphithéâtre sera équipé de tableaux mureaux, d'écrans, de systèmes d'occultation des fenêtres. Il sera doté d'une cabine de projection munie des équipements nécessaires :

- chambres : lit, table, chaise, meubles de rangement doivent constituer le mobilier principal des chambres destinées aux élèves.

- Foyer : il devra être doté d'un bar, de fauteuils, de tables et de chaises.

.../...

- restaurant : la salle de restaurant comportera 40 tables (2,40 x 0,50 x 0,75) et 150 chaises. Les cuisines devront être équipées de tout le matériel nécessaire à la préparation de 150 repas : cuisinières, congélateurs, réfrigérateurs.

- Bureaux : chaque bureau devra comprendre : 2 petites armoires basses, un classeur à dossiers suspendus, un bureau à 2 caissons, un fauteuil, trois chaises.

- Salle de documentation : 10 armoires métalliques à tablettes et à portes à serrures devront être mises en place. Il y a lieu également de prévoir quelques tables et chaises destinées à la consultation des ouvrages.

- Laboratoires : Un certain nombre de laboratoires doivent être dotés d'équipements complémentaires destinés à la formation mais aussi à la recherche, notamment dans le cadre de la quatrième année de spécialisation. C'est ainsi que les matériels suivants pourraient être mis en place :

Laboratoire de Mécanique des sols : eudomètres, boîtes de cisaillement à vitesses imposées, panneaux de mesure de perméabilité.

Laboratoire d'Hydraulique : matériel de démonstration d'hydraulique agricole (modules, partiteurs...), matériels de travaux pratiques (notamment en ce qui concerne les pompes et les turbines).

Laboratoire de Chimie des eaux : petites stations de démonstration des eaux potables et des eaux usées.

Laboratoire de Techniques frigorifiques : petite chambre froide.

- Matériels pédagogiques audio-visuels :

Le matériel audio-visuel apporte une aide inappréciable aux enseignants et permet, notamment au niveau de cours technologiques, de sensibiliser davantage les futurs ingénieurs au sujet qui leur est traité. Dans un premier temps, ce matériel devrait être composé :

- de l'équipement d'un laboratoire photographique
- de deux appareils photos 35 mm
- d'une caméra super 8 mm
- de trois retroprojecteurs
- d'un projecteur de diapositives
- de deux projecteurs super 8 mm et 16 mm
- d'un magnétophone.

- Climatisation : l'Ecole est dotée d'une climatisation centrale destinée aux salles de cours et aux bureaux. Le climat parfois sévère de Ouagadougou nécessite à certaines époques de l'année où la température atteint 40°C et plus une climatisation des locaux affectés à la formation et aux bureaux. Le principe d'une climatisation centrale pour le nouveau groupe de bâtiments semble pouvoir être de nouveau retenu.

4°) - Estimation des coûts

Il s'agit là d'une première estimation sommaire des bâtiments à construire et des équipements correspondants :

a) - Bâtiments

<u>Désignation</u>	<u>Surface (m²)</u>	<u>Evaluation en millions de CFA</u>
- 3 salles de classe de 50 élèves	360	64,8
- 1 salle d'études pour les 4 ^e année	90	16,2
- 1 amphithéâtre	250	50
- chambres (70 chambres de 9 m ²)	630	113,4
- Foyer	150	27
- Restaurant, cuisines, magasin	240	43,2
- Bureaux : 8 bureaux de 20 m ² chacun	160	28,8
- Salle de documentation	120	21,6
- Extension des laboratoires	250	45
- Garages et magasins	350	63
- Sanitaires	60	10,8
- Circulations internes	200	36
	Total.....	519,8
- V.R.D.		60
Arrondi à <u>580 millions F.CFA.</u>		579,8

b) - Equipements

- Salles de classe de 50 élèves :	
- 153 chaises à 15.000 F.CFA l'unité	2.295.000
- 153 tables à pieds métalliques (1,00 x 0,60 x 0,75) à 28.000 F.CFA l'unité	4.284.000
	<hr/>
	6.579.000
- Salle d'études 4ème année :	
- 10 tables dessin à 60.000 F.CFA l'unité	600.000
- 20 tables	560.000
- 10 chaises	150.000
	<hr/>
	1.310.000
- Amphithéâtre :	
- 151 chaises	2.265.000
- 151 tables	4.228.000
- Equipement cabine	1.000.000
	<hr/>
	7.493.000
- Chambres :	
- 70 lits avec meuble rangement et étagère	7.000.000
- 70 tables	1.960.000
- 70 chaises	1.050.000
	<hr/>
	10.010.000
- Foyer :	
- Equipement bar	500.000
- 20 fauteuils à 30.000 l'unité	600.000
- Meubles de rangement pour revues	300.000
- 30 tables	840.000
- 60 chaises	900.000
	<hr/>
	3.140.000
- Restaurant :	
- 40 tables (2,40 x 0,50 x 0,75) à 40.000F l'unité	1.600.000
- 150 chaises	2.250.000
- Equipement cuisines	1.500.000
	<hr/>
	5.350.000

.../...

- Bureaux :	
- 16 petites armoires	1.600.000
- 8 classeurs à dossiers suspendus	960.000
- 8 bureaux à 2 caissons	1.600.000
- 8 fauteuils	480.000
- 24 chaises	360.000
	<hr/>
	5.000.000
- Salle de documentation :	
- 8 grandes armoires métalliques	960.000
- à tablettes et portes serrure	
- 30 tables	480.000
- 30 chaises	450.000
	<hr/>
	2.250.000
- Laboratoires : Equipements complémentaires :	
- Hydraulique	6.000.000
- Mécanique des sols	6.000.000
- Génie sanitaire	5.000.000
- Techniques frigorifiques	5.000.000
	<hr/>
	22.000.000
- Matériel audio-visuel	1.000.000
- Climatisation et ventilation	30.000.000
	<hr/>
	TOTAL équipements..... 94.132.000
	arrondi à 94.000.000

c) - Récapitulation

Le coût global estimé des investissements nécessaires à l'extension des locaux de l'Ecole s'élève donc à 674.000.000 F.CFA se décomposant ainsi :

- Bâtiments : 580.000.000 F.CFA
- Equipements: 94.000.000 F.CFA

Un tel investissement permettrait de doubler la capacité de l'Ecole et de former ainsi un plus grand nombre d'ingénieurs aptes à résoudre les problèmes de l'aménagement de l'Espace Rural en Afrique, si importants pour les Etats concernés.

TROISIEME PARTIE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DESTINES
AU PERSONNEL PERMANENT
DE L'ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS
DE L'EQUIPEMENT RURAL

===000===000===

Actuellement l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural dispose de deux villas de quatre pièces et d'un foyer pour les professeurs missionnaires comprenant quatre chambres avec sanitaire et salle commune.

Le personnel permanent en poste à l'Ecole et logé par celle-ci est le suivant :

- Directeur
- Responsable du service administratif
- Onze professeurs
- Documentaliste.

Le Directeur et un professeur sont logés dans les deux villas de fonction. Les logements du reste du personnel sont loués par l'Ecole, ce qui grève très lourdement son budget de fonctionnement. C'est ainsi que compte tenu de l'augmentation des loyers à Ouagadougou, le Conseil d'Administration a décidé de prendre en charge le logement de ce personnel, actuellement composé d'assistants techniques, dans la limite de 80.000 F.CFA par mois, ce qui représente une dépense annuelle de 11.520.000 F.CFA.

Afin de pouvoir consacrer une partie de cette somme importante aux activités de formation, d'études et de recherches, le Conseil d'Administration, lors de sa neuvième réunion qui s'est déroulée à Abidjan du 29 Juin au 2 Juillet 1976 a mandaté son Président, par sa résolution n° 26/E.I.E.R./76 pour intervenir auprès de la Commission des Communautés Européennes pour le financement de la construction d'une première tranche de huit villas.

.../...

Ce problème se posera d'une manière encore plus aigue lorsque les postes seront africanisés puisque le budget de fonctionnement de l'Ecole prendra alors en charge tout ou partie du salaire des professeurs, ce qui constituera une charge supplémentaire excessivement lourde : les villas nécessaires au logement de ces personnels, en provenance de différents Etats Africains devront alors être construites afin de diminuer les charges budgétaires.

Le programme proposé comporte donc la construction et l'équipement de huit villas de quatre pièces qui pourraient être regroupées sur le terrain de l'Ecole.

I - CONSTRUCTION DES VILLAS

1°) - Description des villas

Villa de quatre pièces comprenant :

- une salle de séjour	38 m ²
- deux chambres d'enfants avec rangements	22 m ²
- une chambre parents avec rangements	15 m ²
- une salle de bain	6 m ²
- une douche	3 m ²
- un sanitaire	2 m ²
- une cuisine avec évier et rangement	9 m ²
- dégagement	20 m ²
- terrasse couverte	15 m ²

Surface totale 130 m²

2°) - Estimation du coût

Coût d'une villa de 130 m ²	23.400.000
soit pour les huit villas	187.200.000
V.R.D.	30.000.000

TOTAL 217.200.000 F.CFA

II - EQUIPEMENT DES VILLAS

=====

Il s'agit du mobilier et des équipements ménagers à prévoir dans les villas :

- Séjour :	
- table, 8 chaises, buffet, 4 fauteuils, table de salon	460.000
- Chambres d'enfants :	
- 2 lits, 2 commodes, 2 chaises	260.000
- Chambre parents :	
- Lit, commode, bureau, chaise	250.000
- une cuisinière à gaz	120.000
- un réfrigérateur.....	150.000
- trois climatiseurs	300.000
	<hr/>
TOTAL pour une villa....	1.540.000
soit pour les huit villas	12.320.000

III - RECAPITULATION

=====

- Construction huit villas de quatre pièces.....	187.200.000
- V.R.D.	30.000.000
	<hr/>
	217.200.000
- Equipements mobilier et équipements ménagers...	12.320.000
	<hr/>
TOTAL GENERAL.....	229.520.000 FCFA

QUATRIEME PARTIE

DEVIS ESTIMATIF RECAPITULATIF
DE L'ENSEMBLE DU PROJET

===000===

Extension des locaux de l'Ecole :

- Bâtiments et V.R.D.	580.000.000
- Equipements	94.000.000
	<hr/>
	674.000.000

Construction de huit villas :

- Bâtiments et V.R.D.	217.200.000
- Equipements	13.320.000
	<hr/>
	229.520.000

TOTAL GENERAL du projet,

objet de la présente requête : 903.520.000 F.CFA.

(Neuf Cent Trois Millions Cinq Cent Vingt Mille Francs CFA).

=====

===000===

ARTICLE -7-

Le nombre d'agents de l'Assistance Technique, la nature des emplois à pourvoir, les qualifications requises et les fonctions assurées par ces agents sont précisés à l'annexe 1.

La nature des emplois et les fonctions des agents définis dans cette annexe pourront être révisées annuellement et d'accord partie, en fonction du développement des activités de l'Ecole et de la relève du personnel de l'Assistance Technique et Culturelle Française.

La prestation en personnel de l'Assistance Technique et Culturelle Française pourra être renforcée, à la demande de l'E.I.E.R., dans la limite de deux postes, pour les cinq prochaines années, sur présentation d'un dossier justifiant leur création.

ARTICLE -8-

Les Agents de l'Assistance Technique et Culturelle Française exercent leurs fonctions sous l'autorité directe du Directeur de l'E.I.E.R.

Ils sont tenus de se conformer aux règlements et directives propres à l'E.I.E.R.

TITRE -III-

MODALITES DU CONCOURS APPORTE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
SOUS FORME DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE -9-

Le Gouvernement de la République Française accorde à l'E.I.E.R. une subvention de fonctionnement d'un montant égal à celui de la contribution de l'ensemble des Etats membres, conformément aux dispositions prévues à l'annexe 2.

e) - Foyer

L'Ecole n'est pas dotée d'un véritable foyer pour les élèves-ingénieurs ce qui constitue une lacune dont l'importance ne doit pas être négligée. Il est en effet nécessaire que les élèves, soumis à un rythme de travail intensif, puissent se distraire et se réunir dans le cadre d'une structure d'accueil bien adaptée.

f) - Restaurant

Dans l'hypothèse où les étudiants prennent leurs repas sur place, ce qui est le cas actuellement, il y a lieu de prévoir une salle de restaurant avec ses annexes, notamment cuisine et magasin.

g) - Bureaux

L'effectif du corps professoral doit augmenter ce qui nécessite l'accroissement du nombre de bureaux. Leur nombre est déjà insuffisant puisque les onze professeurs ne disposent que de huit véritables bureaux, ce qui oblige certains d'entre eux à les partager.

h) - Création d'une salle de documentation

La bibliothèque s'équipe d'une manière continue en ouvrages scientifiques et techniques. La pièce destinée à cet usage, occupée par la documentaliste et deux dactylographes a atteint sa capacité maximale. L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural doit constituer un centre de documentation de par sa vocation : à cet effet, une véritable salle de documentation doit être prévue, salle pouvant servir de salle de lecture.

i) - Laboratoires

Un certain nombre de laboratoires doivent être agrandis car trop exigus pour faire face à l'augmentation prévue du nombre des élèves et à la création de la quatrième année de spécialisation des ingénieurs.

.../...